



ZONE DE DISTRIBUTION : BORDS DE LOIRE-VITRY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Sur le plan bactériologique, au mois de juin, une analyse a été non-conforme aux normes en vigueur. Les résultats du recontrôle ont montré un retour à la normale. Par ailleurs, à la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, dans son avis du 29/04/2024, l'ANSES a réévalué le risque sanitaire (pertinence) du Chlorothalonil R471811, et l'a classé en non-pertinent. Pour cette raison, ce paramètre n'est pas pris en compte dans l'indicateur global de Qualité. La référence de qualité pour le paramètre "équilibre calco-carbonique" n'est pas respectée. L'eau doit être à l'équilibre (valeur 1 ou 2). L'agressivité de l'eau peut engendrer un relargage de matériau comme du nickel, le cuivre ou le plomb, au robinet du consommateur. Cette eau peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES GRANDS BOIS 1, LES GRANDS BOIS 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4962 personnes sur 15 communes. Le responsable des installations est : « S.I.E. DES BORDS DE LOIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R.FRANCE CENTRE DE CHALON » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **95 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **29,8 mg/L**
Valeur maxi : **33 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **40 %**
Nombre de substances recherchées : **346**
Valeur maxi : **0,237 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur maxi : **0,68 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **14,1 °f**
Valeur maxi : **15,9 °f**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau agressive

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **4**
Valeur maxi : **4**

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/03/2025

UDI 071000655